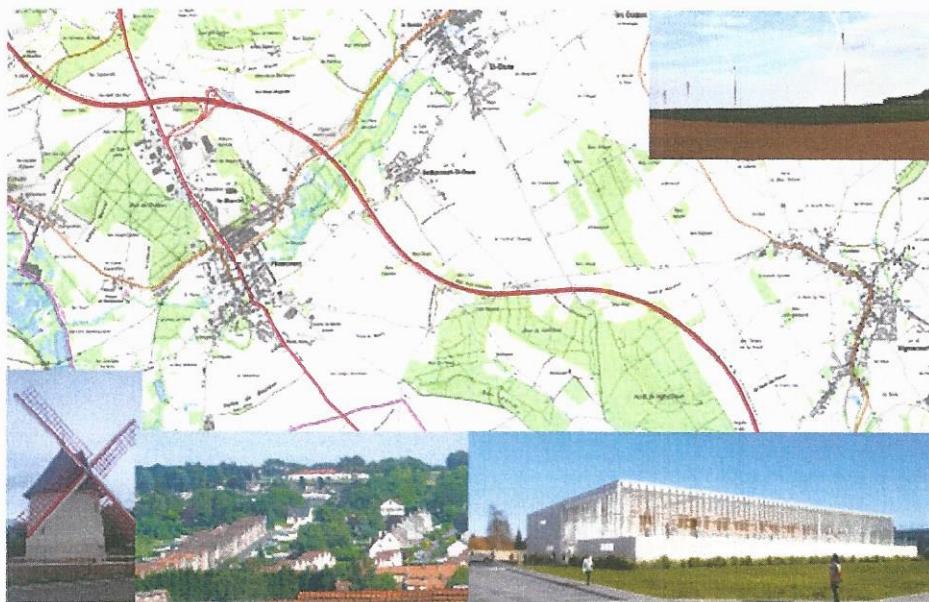


**Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien
sur la commune de FLIXECOURT
présentée par la SARL SEPE « La Croix Florent »**

Sous-dossier 1 : Concertation et publicité.

- Affiches et flyers à destination du public annonçant la réunion d'information sur le projet (2016).
- Articles de presse rendant compte de la réunion d'information et annonçant les autres projets éoliens.
- Arrêté d'organisation.
- Avis d'enquête publique.
- Communes concernées par la zone d'affichage - contrôle affichage.
- Affichage sur le site du projet.
- Publicité réglementaire dans la presse.
- Publicité sur le site officiel de la Préfecture (bureau environnement).
- Publicité sur le site officiel de la commune de Flixecourt.
- Publicité en mairie et aux abords de la mairie de Flixecourt (affichage sur panneau lumineux).
- Articles de presse présentant des mesures compensatoires et rappelant l'enquête en cours.
- Cartographie présentant les 12 communes susceptibles d'être soumis au risque d'encerclement.
- Flyer distribué par l'association ADEMIS.
- Pétition mise en ligne par l'association ADEMIS.



Affiches au format A3 apposées dans les mairies des communes voisines dans un rayon de 6 kilomètres
Bulletin d'information (flyer au format A5) pour publipostage chez les riverains de la commune de Flixecourt
annonçant les réunions d'information du 7 juillet 2016.

Projet éolien du Val de Nièvre PERMANENCES

Jeudi 7 juillet

De 11h à 13h en mairie
de Ville-le-Marchet
De 16h à 18h en mairie
de Flixecourt

OSTWIND



La Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement de l'énergie éolienne.

Le développement de deux parcs éoliens est en cours à Flixecourt et Ville-le-Marchet. Afin de prendre connaissance du projet et d'échanger sur l'énergie éolienne, deux permanences sont organisées.

OSTWIND



La Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement de l'énergie éolienne.

Le développement de deux parcs éoliens est en cours à Flixecourt et Ville-le-Marchet. Afin de prendre connaissance du projet et d'échanger sur l'énergie éolienne, deux permanences sont organisées.

Articles de presse rendant compte des projets éoliens sur le secteur de Flixecourt et des réunions d'information tenues le 07 juillet 2016

VALLEE DE LA NIEVRE (80) Dix-huit nouvelles éoliennes en projet

PLUBLIÉ LE 26/08/2016

Courrier picard

La Communauté de communes de l'Ouest Amiénois prévoit l'implantation de ces machines d'ici 2020. Les cinq premières arriveront en 2017 à Vignacourt et Bettencourt.



Dans les vingt années à venir, le paysage va changer dans le Val de Nièvre. Plusieurs projets de parcs éoliens, plus ou moins avancés, sont à l'étude. À long terme, 18 machines devraient sortir de terre entre Flixecourt, Ville-le-Marclet, Vignacourt et Bettencourt-Saint-Ouen. Elles viendront s'ajouter aux 11 déjà existantes à Domart-en-Ponthieu. Cette implantation est rendue possible grâce à un partenariat entre la Communauté de communes Val de Nièvre et environs et la société Ostwind. « Nous travaillons avec eux depuis longtemps », souligne le président de la CCVNE, René Lognon.

Ce dernier se réjouit de voir arriver ces machines sur son territoire. Et pour cause : ces machines ne génèrent pas que de l'énergie.

Elles sont synonymes de retombées financières pour la CCVNE. Calculée à l'appui, René Lognon et le directeur général des services de la CCVNE Bruno Lheureux, font les calculs : les 29 éoliennes rapporteront entre 13 000 et 15 000 euros chacune, annuellement. Soit 435 000 euros par an au total. « On estime que la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 ans, alors il faut imaginer ce chiffre multiplié par 20 », se réjouit M. Lognon. Qui imagine déjà les projets sportifs, culturels, scolaires... que la Com de com va pouvoir réaliser avec cet argent. D'autant qu'elle attend la venue d'autres fonds. En effet, une des 29 machines aura la particularité d'être sa propriété. Le territoire percevra donc directement les recettes de cette machine. Un montant estimé à 1 million d'euros sur 20 ans.

Et à ceux qui seraient tentés de critiquer un certain apport du gain, René Lognon répond du tac au tac : « L'Etat français a signé la COP 21 qui prévoit le développement des énergies renouvelables. Nous ne faisons donc que respecter les engagements pris. » Il garde le même aplomb lorsqu'il s'agit d'évoquer les éventuels problèmes d'environnement engendrés par ces engins. « Les sociétés d'énergie éolienne s'engagent à démanteler les machines qu'elles ont installées. Et puis d'ici 20 ans, je suis convaincu que des entreprises spécialisées dans le démantèlement et le recyclage des éoliennes ne seront largement développées. »

Les cinq premières éoliennes prévues en 2017

En attendant, la population ne semble pas hostile à ces projets. C'est en tout cas le ressenti de la Com de com. Début juillet, la société Ostwind a rétisé des permanences d'information en mairie de Flixecourt et Ville-le-Marclet. « En tout, une vingtaine d'habitants de ces deux communes et des alentours sont venus écouter sur audi et s'informer, indique la société spécialisée dans l'énergie éolienne. Les principales thématiques abordées étaient des questions générales sur l'éolien et la réception télé. »

Les cinq premières machines devraient sortir de terre au cours de l'année 2017 : quatre réparties entre les territoires de Bettencourt-Saint-Ouen et Vignacourt, une à Flixecourt et une à Ville-le-Marclet.



PRÉFÉTÉ DE LA SOMME

Service de Coordination
des Politiques Interministérielles

Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

Arrêté préfectoral portant organisation de l'enquête publique

Vu l'avis S.A.R.L. SEPE La Croix Florent FLIXECOURT sur l'objectif Décret, 2019

Vu la décision n°E19000123/80 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens portant l'environnement ;

Considérant que l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres est subordonnée à l'obtention d'une autorisation et à la réalisation préalable d'une enquête publique ;

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien
comportant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison
sur le territoire de la commune de FLIXECOURT
par la SARL SEPE La Croix Florent
Enquête publique

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme,

- ARRÊTE -

Article 1 : La demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs (Type : VESTAS V112:3.00 MW – Hauteur maximale : 150 m – Puissance nominale : 3 MW) et un poste de livraison sur le territoire de la commune de FLIXECOURT, par la SARL SEPE La Croix Florent, est soumise à une enquête publique du mercredi 9 octobre au vendredi 8 novembre 2019 inclus, soit pendant trente et un jours consécutifs.

Article 2 : Monsieur Erich LECLERCQ, commandant de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. Il a son siège en mairie de FLIXECOURT.

Article 3 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de FLIXECOURT :

- le mercredi 9 octobre 2019, de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi 16 octobre 2019, de 14 heures à 17 heures ;
- le samedi 19 octobre 2019, de 9 heures à 12 heures ;
- le lundi 4 novembre 2019, de 15 heures à 18 heures ;
- le vendredi 8 novembre 2019, de 14 heures à 17 heures.

Article 4 : Un avis portant à la connaissance du public les indications sur le déroulement de l'enquête est publié, par les soins de la préfète de la Somme, en caractères apparents, dans les journaux « Courrier Picard » et « L'Action Agricole Picarde », quinze jours au moins avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours suivant le début de l'enquête.

L'ouverture de l'enquête est annoncée aux portes de la mairie de la commune d'implantation FLIXECOURT, ainsi qu'aux portes des mairies des communes comprises dans le rayon d'affichage défini par la nomenclature des installations classées (rubrique 2980) :

BELLOY-SUR-SOMME, BERTEAUCOURT-LES-DAMES, BETTENCOURT-SAINT-OUEN, BOUCHON, BOURDON, BRUCAMPS, CONDÉ-FOLIE, CROUY-SAINT-PIERRE, DOMART-EN-PONTHIEU, HANGEST-SUR-SOMME, L'ÉTOILE, LA CHAUSSE-TIRANCOURT, MOULFLERS, PERNIOIS, PICQUIGNY, SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART, SAINT-OUEN, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSE, SOUES, SURCamps, VAUCHELLES-LÈS-DOMART, VIGNACOURT, VILLE-LE-MARCLET et YZEUX.

L'affichage de l'avis d'enquête est réalisé par les soins du maire quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

En outre, la SARL SEPE La Croix Florent procède dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement. Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées et par le gérant de la SARL SEPE La Croix Florent.

L'avis d'enquête publique est également publié dans les mêmes conditions de délai sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>.

Article 5 : Pendant la période mentionnée à l'article 1er, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité environnementale sur ce projet, peut être consulté par le public :

- sur support papier, en mairie de FLIXECOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au bureau de l'environnement et de l'utilité publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures 15 à 16 heures), ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie de FLIXECOURT (80420), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mail. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations, devant être publiées sans délai sur ce site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès de la préfète de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9). Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SARL SEPE La Croix Florent, représentée par son gérant, et dont le siège social est sis 1 rue de Berne - Espace européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM.

Article 6 : Après en avoir informé la préfète de la Somme, le commissaire enquêteur peut, par décision motivée, proroger l'enquête d'une durée maximale de quinze jours.

Article 7 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans les huit jours, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 8 : Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et fait état de l'ensemble des avis reçus. Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Le commissaire enquêteur consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet à la préfecture de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique), dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif d'Amiens.

Article 9 : La préfète de la Somme adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au gérant de la SARL SEPE La Croix Florent.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, en mairie de FLIXECOURT ainsi qu'à la préfecture de la Somme ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) .

Article 10 : Les conseils municipaux de la commune de FLIXECOURT et des communes de BELLOY-SUR-SOMME, BERTEAUUCOURT-LES-DAMES, BETTIENCOURT-SAINTOUEN, BOUCHON, BOURDON, BRUCAMPS, CONDÉ-FOLIE, CROUY-SAINTPIERRE, DOMART-EN-PONTHIEU, HANGEST-SUR-SOMME, LÉTOILE, LA CHAUSSEE-TIRANCOURT, MOUFLERS, PERNIOS, PICQUIGNY, SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART, SAINT-OUEN, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSÉE, SOUES, SURCAMP, VAUCHELLES-LÈS-DOMART, VILLE-LE-MARCLET ET YZEUX, ainsi que la communauté de communes Nièvre et Somme, le conseil départemental de la Somme et le conseil régional des Hauts-de-France, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès la notification du présent arrêté. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par la préfète de la Somme.

Article 11 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme, les sous-préfets d'Abbeville, Péronne et Montdidier, le maire de FLIXECOURT ainsi que les maires de BELLOY-SUR-SOMME, BERTEAUUCOURT-LES-DAMES, BETTIENCOURT-SAINTOUEN, BOUCHON, BOURDON, BRUCAMPS, CONDÉ-FOLIE, CROUY-SAINTPIERRE, DOMART-EN-PONTHIEU, HANGEST-SUR-SOMME, LÉTOILE, LA CHAUSSEE-TIRANCOURT, MOUFLERS, PERNIOS, PICQUIGNY, SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART, SAINT-OUEN, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSÉE, SOUES, SURCAMP, VAUCHELLES-LÈS-DOMART, VIGNACOURT, VILLE-LE-MARCLET ET YZEUX et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le = 8 AOUT 2010

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale


Myriam GARCIA

Publicité réglementaire
Avis d'enquête (affichage en mairie).



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FLIXECOURT

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du - 8 AOUT 2019, il est procédé du mercredi 9 octobre au vendredi 8 novembre 2019 inclus, soit pendant trente et un jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SEPE La Croix Florent en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs (Type : VESTAS V112-3.00 MW – Hauteur maximale : 150 m – Puissance nominale : 3 MW) et un poste de livraison sur le territoire de la commune de FLIXECOURT.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité environnementale sur ce projet, peut être consulté par le public :

- sur support papier, en mairie de FLIXECOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au bureau de l'environnement et de l'utilité publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures 15 à 16 heures), ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précisée à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie de FLIXECOURT (80420), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mail. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations devant être publiées sans délai sur ce site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Monsieur Enric LECLERCQ, commandant de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. Il se tient à la disposition du public à la mairie de FLIXECOURT :

- le mercredi 9 octobre 2019, de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi 16 octobre 2019, de 14 heures à 17 heures ;
- le samedi 19 octobre 2019, de 9 heures à 12 heures ;
- le lundi 4 novembre 2019, de 15 heures à 18 heures ;
- le vendredi 8 novembre 2019, de 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, en mairie de FLIXECOURT ainsi qu'à la préfecture de la Somme ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès de la préfecture de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80200 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SARL SEPE La Croix Florent, représentée par son gérant, et dont le siège social est sis 1 rue de Berne - Espace européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>. Il est également affiché aux portes des mairies concernées par les risques et inconvénients : BOURDON, BRUCAMPS, CONDE-FOLIE, CROUY-SAINT-PIERRE, DOMART-EN-PONTHIEU, HANGEST-SUR-SOMME, L'ÉTOILE, LA CHAUSSE-VAUCHELLES-LES-DOMART, VIGNACOURT, VILLE-LE-MARCLET et YZEUX.

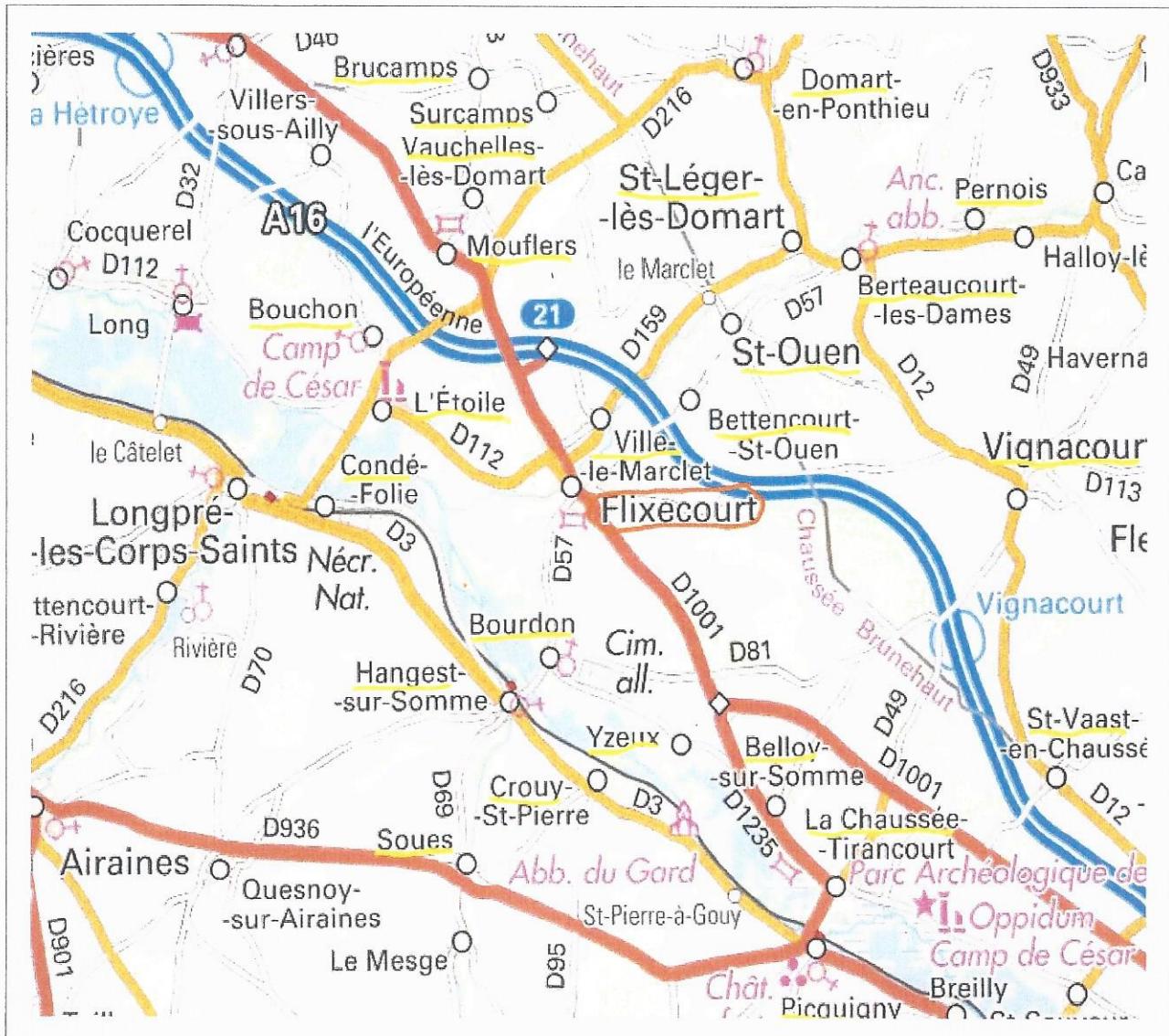
La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par la préfète de la Somme.

Amiens, le - 8 AOUT 2019

Pour la préfète et par délégation,
l'attachée, cheffe de cabinet

Brigitte LEGRAND

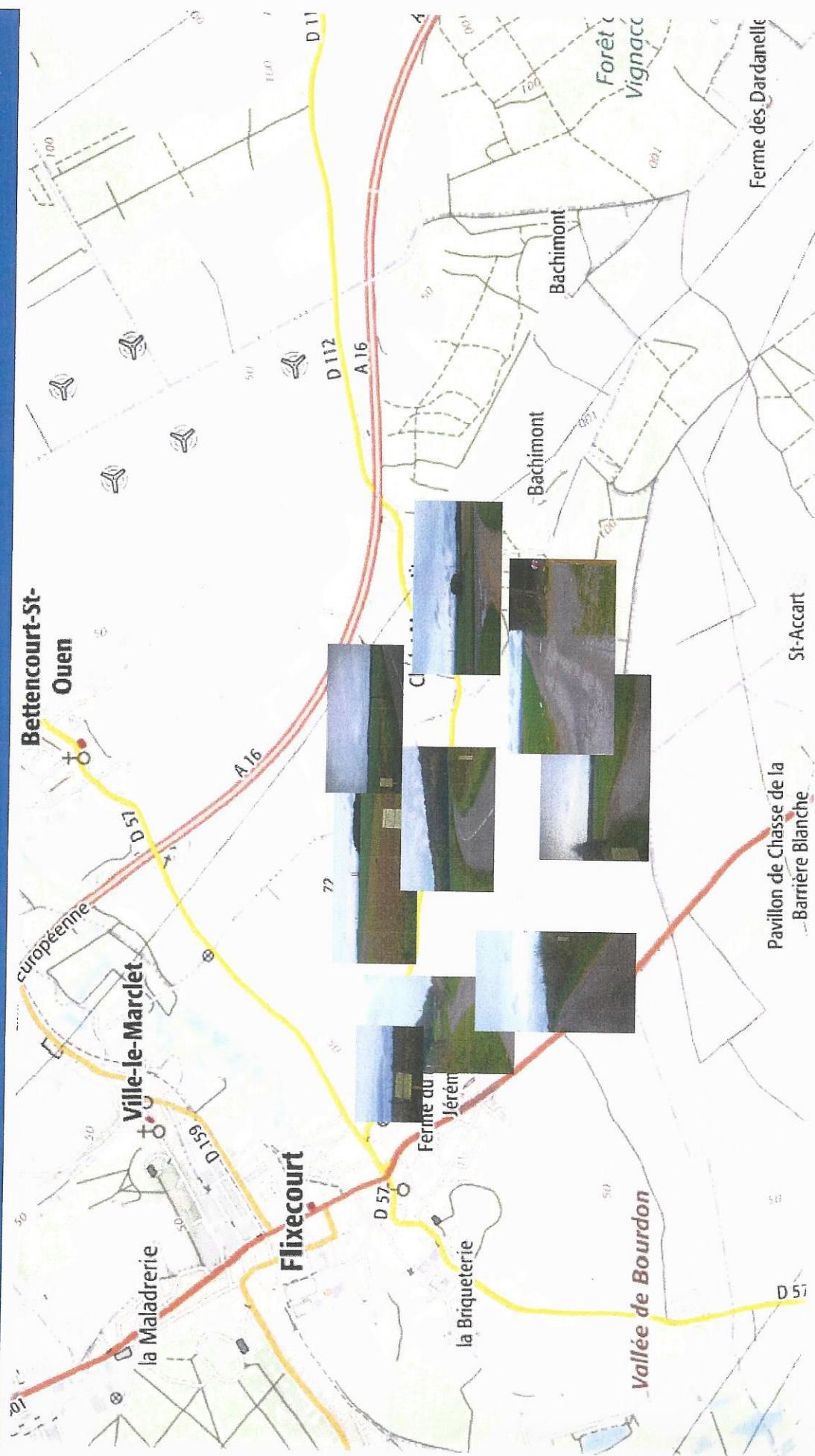
Communes implantées dans le rayon de 6 Km autour de la ZIP



Communes implantées dans le rayon de 6 Km autour de la ZIP :

- BELLOY-SUR-SOMME, BERTEAUCOURT-LES-DAMES, BETTENCOURT-SAINT-OUEN, BOUCHON, BOURDON, BRUCAMPS, CONDÉ-FOLIE, CROUY-SAINT-PIERRE, DOMART-EN-PONTHIEU, HANGEST-SUR-SOMME, L'ÉTOILE, LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT, MOUFLERS, PERNIOS, PICQUIGNY, SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART, SAINT-OUEN, SAINT-VAAST-EN-CHAUSSÉE, SOUES, SURCAMP, VAUCHELLES-LÈS-DOMART, VIGNACOURT, VILLE-LE-MARCLET et YZEUX.

Affichage autour de la ZI P



Publication sur le site de la Préfecture de la Somme (environnement-éolien)

Les services de ... www.somme.gouv.fr/

www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques

Services de l'Etat Politiques publiques Actualités Publications Démarches administratives Vous êtes...

www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques

Services de l'Etat Politiques publiques Actualités Publications Démarches administratives Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques Partager

Politiques publiques

Mise à jour le 20/09/2019

Agriculture Alimentation, consommation et commerce Aménagement du territoire et urbanisme Animaux Citoyenneté, élections Cohésion sociale et solidarité Coopération territoriale Culture Défense Droits des femmes Économie et emploi Éducation Environnement Génie civil et construction Institut de l'assurance	Agriculture Aménagement du territoire et urbanisme Animaux Citoyenneté, élections Cohésion sociale et solidarité	Alimentation, consommation et commerce Aménagement du territoire et urbanisme Animaux Citoyenneté, élections Cohésion sociale et solidarité
---	---	--

Services de l'Etat Politiques publiques Actualités Publications Démarches administratives Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eolien Partager

Eolien

Mise à jour le 20/09/2019

Autorisation environnementale unique - Principes généraux Aménagement et expropriations Commissaires enquêteurs Eau, assainissement et milieux aquatiques Eolien Information des acquéreurs et locataires :	
---	---

Commune concernée : FLIXECOURT
 Responsable du projet : SARL SEPE La Croix Florent
 Nombre d'éoliennes : 4
 Avis d'enquête publique : du 9 octobre au 6 novembre 2019 inclus
[www.EP-Flixecourt](#)
Dossier d'enquête publique :
[Eolien_Touraine_Etude](#)
[Arrêté-DGACERDRAC-Arrêté](#)
[AvisEP_Flx-Florent_Bissoeu_12072019](#)
[V013_LaCroixFlorent_Avis Note_Present_NoteTechnique](#)
[V012_LaCroixFlorent_Certif_Photovoltaique_Partie_1](#)
[V013_LaCroixFlorent_Certif_Photovoltaique_Partie_2](#)
[V013_LaCroixFlorent_Certif_Réglementaire](#)
[V012_LaCroixFlorent_Cartographie ET Assentiment_201703](#)
[V013_LaCroixFlorent_Cartographie ET Fonds_201810](#)
[V010_LaCroixFlorent_Check_Ulti_CompAGUIC_Polluante](#)
[V011_LaCroixFlorent_Conformite_DocUrbanisme](#)
[V013_LaCroixFlorent_Coupons_Servitudes_201100](#)
[V013_LaCroixFlorent_Doss_Autre_Emissions_201706](#)
[V013_LaCroixFlorent_OI](#)

Publicité sur le site de la mairie de Flixecourt



Accueil

La Mairie

Vie Pratique

Services et Environnement

Enfance Jeunesse

Sports Loisirs et Culture



Le MOT du Maire



Chers concitoyens,

Bienvenue sur le site internet de notre commune.
Vous y trouverez toutes sortes d'informations utiles concernant les démarches administratives , la vie scolaire, les différentes associations....
Les actualités de la commune ainsi qu'un agenda des manifestations vous y sont également présentés.
J'espère que ce site contribuera au « Bien vivre ensemble à Flixecourt ». Bonne navigation.

Patrick GAILLARD
Ma prochaine permanence :

Samedi 9 novembre de 9 h à 10 h 1^{er} étage de la Mairie

Histoire Patrimoine

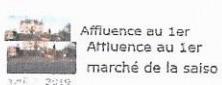
Entre Nous

Menus scolaires des Ecoles H.
Malot et J. Prévert

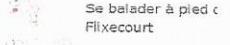
Actualités



Le nouveau projet de Street Art



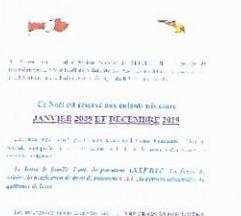
E-Sport à la médiathèque



Tous les articles

Nous contacter

Informations



INFO IMPORTANTE à partager !!!

ATTENTION, JOUR en RUE : vendredi 1er novembre 2019

Attention, les déchets ménagers et les déchets recyclables ne seront pas collectés ce jour-là.

La collecte sera reportée au samedi 2 novembre 2019.

Les factures de ces deux jours seront facturées à l'ordure ménagère.

Merci de bien vouloir faire vos emplettes le vendredi 1er novembre.

Inscription Noël de solidarité

Enquête publique Parc Eolien du 9 oct au 8 nov

Collecte des ordures ménagères du 1er nov non ratrappée

Amo
HAUTS-DE-FRANCE

Numéros d'urgence

Publicité dans/et aux abords de la mairie



Affichage en et aux abords de la mairie



Articles de presse :

- 1 - Compte-rendu des réunions publiques.**
- 2 - Mesures compensatoires.**
- 3 - Rappel de l'enquête publique en cours**

Flixecourt**FLIXECOURT****Le débat sur les éoliennes est lancé**

Mégawatts. Deux réunions publiques ont eu lieu le jeudi 7 juillet, à Ville-le-Mardet et Flixecourt. Il s'agissait de présenter les projets d'éoliennes aux habitants. Peu se sont déplacés.

Dans la grande salle de la mairie de Flixecourt, deux dames lisent les documents agencés au mur, sous le regard de Sabine Poillon, de la société Ostwind, chargée de présenter les projets d'éoliennes, quatre de 3,45 MW (megawatts) à Flixecourt et cinq de 2,2 MW à Ville-le-Mardet. Sur la table des feuilles de papier glace répondent aux questions sur « le bruit, les oiseaux perturbés ou pas, la réception de la télévision... ». « À Bettecourt-Saint-Ouen et à Hanges, sur l'écran, parfois, ils ont du vitrail », dit la dame. « S'il y a un problème, il faut le signaler. Il y a une procédure réglementaire. On envoie un expert et, si nécessaire, on intervient. Il y



Frédéric Leroy (à gauche), de Flixecourt, interroge Sabine Poillon, de la société Ostwind

une réunion publique, c'est de la com », lance-t-elle. « Les gens qui travaillent sont exclus ». Lui aurait voulu s'exprimer dans une grande réunion, pas dans ces salles où peu de gens viennent. « Ce matin, à Ville-le-Mardet, j'ai vu une dizaine de personnes », concède Sabine Poillon. L'après-midi, à

qui parlent et les gens ne peuvent pas s'exprimer, poser leurs questions », avance Sabine Poillon. Le maire, Patrick Gellard, se joint aux visiteurs. Il rappelle que la communauté de communes s'est déjà engagée sur la voie nécessaire au chantier. Le préfet sera en route pour non l'enquête publique

s'ensuivra de la réparation des taxes dues sur ces équipements dans les communes. « Selon un vote de la communauté », lui précise-t-il. Sur la carte, on note la présence, au-delà des cinq éoliennes de Ville-le-Mardet, d'une ligne de huit autres, pas d'autres encore à prévoir. « On évite le mitage du paysage en les concentrant sur certaines zones », ajoute Sabine Poillon. « Dans les champs, sur Hanges, sur 180°, vous avez 45 », assure Frédéric Leroy. Le débat ouvert à 16 heures devait s'arrêter vers 19 heures.

LE JOURNAL D'ABBEVILLE
MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019
actu.fr/e-journal-d-abbeville

27

FLIXECOURT**Parc éolien : derniers jours pour s'exprimer**

Un projet de quatre éoliennes est en cours d'instruction à Flixecourt (photo d'illustration)

Le territoire Nièvre et Somme n'en a pas fini avec les éoliennes. Quatre machines pourraient ainsi sortir de terre à Flixecourt, en limite de territoire avec Bettecourt-Saint-Ouen. Ce projet en est au stade de l'enquête publique : le moment où chacun peut consulter le dossier et faire ses remarques.

Commandant de gendarmerie en retraite, Frédéric Leclercq a été désigné commissaire enquêteur pour ce projet. Il sera en mairie de Flixecourt pour recevoir le public ce vendredi 8 novembre de 14 h à 17 h, dernier

jour de l'enquête publique.

Ce ne sera pas pour autant la fin du parcours pour la société La Croix Florent qui porte le projet. Entre la remise du rapport, son approbation définitive, la délivrance du permis de construire... Les éoliennes ne sortiront pas de terre avant 2021, dans le meilleur des cas, et sans préjuger d'éventuels recours.

D'autres projets sont en cours à différents stades sur le territoire communautaire : à Bourdon, Hanges-sur-Somme, Lieu-Même et Vignacourt.

Environnement. Et si les éoliennes profitent à la biodiversité... Le sujet fait débat, mais deux ans après la mise en service des cinq machines de Saint-Ouen et Bettecourt-Saint-Ouen, le territoire voisin de Flixecourt vient de bénéficier de remontées importantes.

Ces dernières semaines, près de 200 mètres de haies ont ainsi été plantées en pleine dans le « fond de Mailly » et dans la mairie de Flixecourt, où 5 000 m² de graminées hautes (de la switchgrass) ont également été semées. L'objectif est de favoriser la reproduction du gibier en créant des couverts.

200 mètres de haies

« Tous nos projets s'accompagnent de mesures pour l'environnement », affirme Lorenzo Brassan, responsable développement Grano Nord de la société Otwind, qui gère le parc solaire. « Notre écologue préconise les aménagements les plus adaptés pour favoriser la biodiversité : des haies, des bandes enherbées... »

La mise en place de ces aménagements nécessite de trouver les bons interlocuteurs : ceux qui connaissent le mieux les réalités du terrain. « Il s'agit souvent

des chasseurs », souligne Lorenzo Brassan. Les efforts des élus et des sociétés de chasse de Bettecourt et Saint-Ouen se sont toutefois heurtés à l'impossibilité de trouver des terrains communaux pour planter ces haies.

Des solutions ont en revanche été trouvées sur le territoire de Flixecourt, avec la société de chasse locale. Son président Jean-Pierre Wantiez se réjouit d'avoir pu bénéficié de ces quelque 5 000 € d'aménagement. « Sans ces aides, nous n'aurions pas pu planter les haies », assure-t-il. « Notre budget nous aurait permis de dégager tout au plus 700 € par an, mais cela aurait été au détriment de nos autres investissements, comme les lâchers de gibier. C'était hors de question. »

Pour Jean-Pierre Wantiez, « ces éoliennes représentent une véritable aubaine pour le développement cynégétique de notre territoire. » Pour cette petite société de 38 chasseurs, ce développement est plus qu'une chance : c'est un impératif.

Au chevet de la biodiversité

« Depuis 2013, la reproduction est à peine suffisante pour régénérer le gibier », constate Jean-Pierre Wantiez. On est passé en quelques années d'une trentaine à seize couples de perdrix aux 100 ha. « Un constat à peu près généralisé, conséquence d'une météo capricieuse, mais aussi de la disparition des haies au cours des dernières décennies,

LE JOURNAL D'ABBEVILLE
MERCREDI 10 JUILLET 2019
actu.fr/journal-d-abbeville

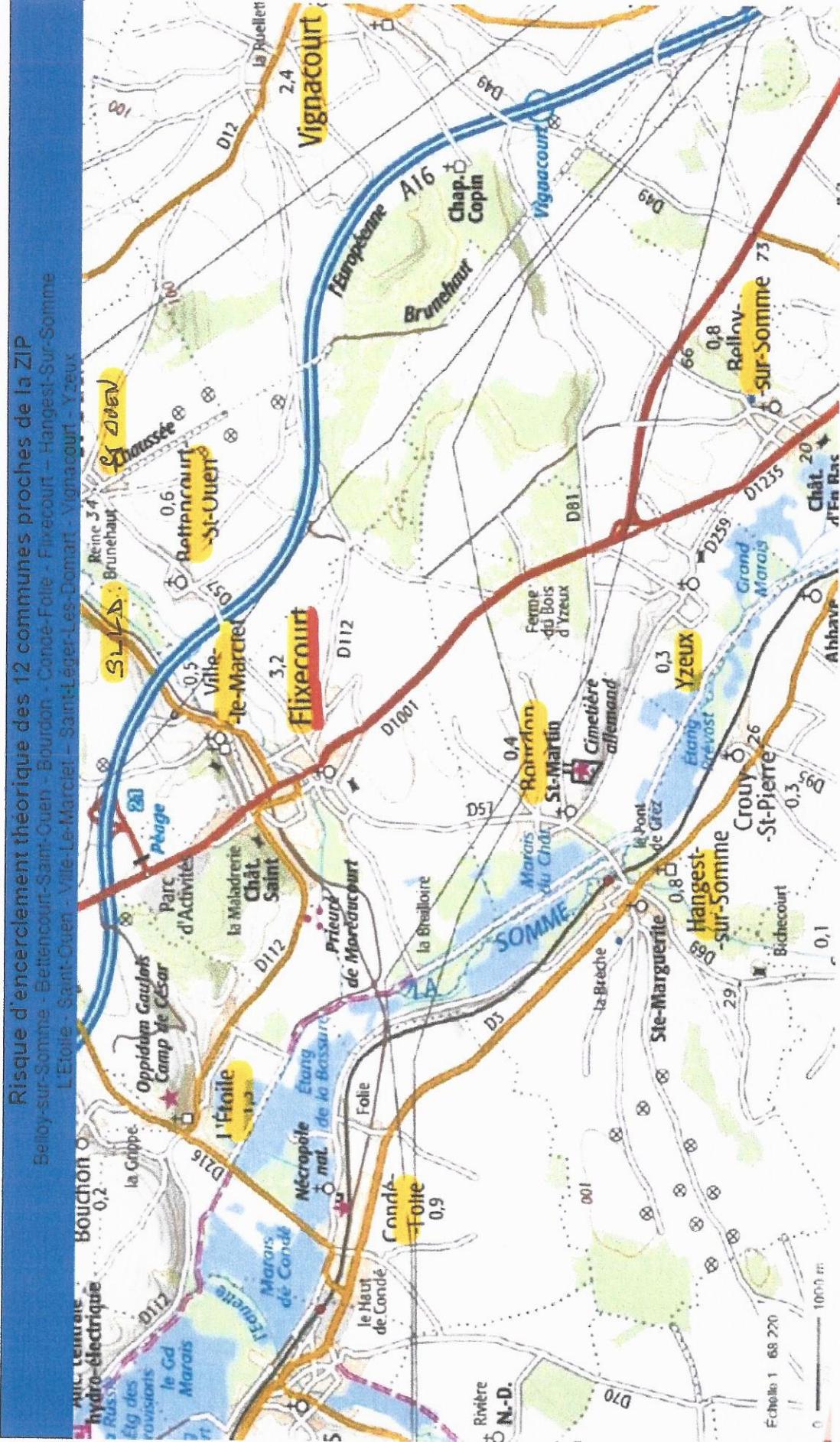
29

Les éoliennes profitent à la biodiversité et au gibier**→4 éoliennes en projet**

Un nouveau parc éolien est en projet dans le territoire de Flixecourt, sur une ligne surplombant l'Intermarché en direction de Bettecourt-Saint-Ouen. Ce parc, qui traversera le territoire de chasse communal, ne devrait pas voir le jour avant plusieurs années ; il attend encore l'agrément du préfet, après quoi commencera une longue phase de préparation, de démarches administratives, de recours. Porté par la société Ostwind, il concerne quatre éoliennes sur le territoire de Flixecourt.

« Tout au long de l'année, les bénévoles agrainent, abreuvent, aménagent, grâce au concours de la commune, affirme le président. C'est à l'ensemble de la biodiversité que nous sommes attentifs, parce que la nature, c'est un tout. »

Et ce n'est peut-être pas fini : dans la plaine, les haies ont été plantées à proximité du site où d'autres éoliennes devraient voir le jour dans les années qui viennent (lire notre encadré). De nouveaux aménagements pourront être proposés », annonce Lorenzo Brassan. « L'idéal serait qu'on puisse continuer la collaboration », conclut Jean-Pierre Wantiez. Olivier Bacquet



Publicité incidente – Flyer association ADENIS

ALERTE ESCROQUERIE : NOUVEAU PROJET EOLIEN DE FLIXECOURT

ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Flixecourt présentée par la SEPE La Croix Florent (Ostwind)

Il sera procédé pendant une période de 30 jours consécutifs à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un nouveau parc éolien sur le territoire de la commune de Flixecourt. Il s'ajoutera aux 22 éoliennes déjà construites sur les communes environnantes de Bettencourt Saint Ouen, Saint Ouen et St léger.

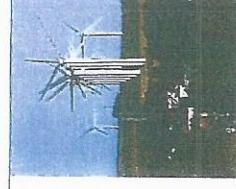
Cette enquête publique aura lieu à la mairie de Flixecourt (35 rue Roger Godart) du 9 octobre au 8 novembre 2019 inclus de 9h à 12 h.

Un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité environnementale peut être consulté sur le site Internet de la préfecture d'Amiens : <http://www.somme.gouv.fr/politiques-publiques/lenvironnement/eolien/Enquetes-publiques-ecladesans>

En cas d'absence ou d'insuffisance d'observations défavorables, les habitants seront réputés favorables au projet.
Après les formalités administratives, l'autorisation d'exploiter sera alors donnée au promoteur. Le nouveau parc éolien pourrait être construit à partir de la fin de l'année 2020.

Durant les 6 premiers mois de 2016, les 7000 dollars en fonctionnement ont produit moins de 4 % de l'électricité. La puissance réelle depuis 18 mois a oscillé entre 0 et 7500 MW, ce qui prouve l'extraordinaire intermittence de la production électrique éolienne française et met en lumière les mensonges de l'ADEME et des syndicats des énergies renouvelables. Les performances de l'éolien français sont minuscules au regard des sommes gigantesques enjouées depuis 15 ans par les citoyens. C'est une ponction financière organisée par l'Etat pour transférer de l'argent public vers des intérêts privés.

Au final, au-delà du scandale économique et démocratique, le citoyen soucieux de s'informer devra éffacer qu'au gré de marchandages entre des communautés des propriétaires et des promoteurs, la France est en passe de subir un véritable massacre de ses paysages sans le plus petit avantage pour l'intérêt général.



L'éolien à Flixecourt ? Pour quoi faire ?

Diminuer les rejets de gaz à effet de serre ?

NON Courant achati prioritairement (que l'on ait besoin ou pas) payé aux promoteurs 2 à 4 fois plus cher que le « mix » EDF. L'intermittence des renouvelables n'autorise pas de Gazi à effet de serre (record des pays industrialisés) et on ne peut pas faire mieux.

Les éoliennes produisent indirectement du gaz à effet de serre et que l'électricité d'origine allemande est de meilleure qualité que les éoliennes.

Accroître la sécurité d'approvisionnement ?

NON Disponibilité fantaisiste : production nulle (pas d'électricité) 80 % du temps (jours avec vent insuffisant)

Pâture le coût de l'électricité ?

NON Courant achati prioritairement (que l'on ait besoin ou pas) payé aux promoteurs 2 à 4 fois plus cher que le « mix » EDF. Composé par une ponction sur votre facture EDF : « voir la CSPE, de 7 milliards cette année, mais qui atteindra 20 milliards par an dans 10 ans. Le prix de votre électricité « explosive », au détriment de l'autorité de pouvoir (le lobby éolien) profitent de ce système immobile.

Produire une électricité de priorité ?

NON Nécessité de raccordement au réseau, avec 4000 km de lignes haute tension, et des milliers de pylônes et de transformateurs électriques supplémentaires.

Bon pour notre balance des paiements ?

NON Et même catastrophique : tout le matériiel (ou presque) est importé, principalement, d'Allemagne, du Danemark et maintenant de Chine. Pourquoi, alors que la France importe encore il y a peu 15% de sa production, l'implantation de ces engins conduit-elle à importer de l'électricité ? Pourquoi importer ces machines pour produire une électricité supplémentaire qui coûte deux fois plus cher ?

Bon pour l'emploi ?
NON Peu d'emploi, sauf pour les chantiers de montage avec de la main d'œuvre généralement importée car moins chère. Même les contrats de contrôle de « ries » éoliennes sont pour la plupart situés en Allemagne, voire au Canada.

Équilibrer le réseau ?
NON Les renouvelables déséquilibrent le réseau par les brusques variations de production des éoliennes, avec des risques grandissants de « black-out ».

Bon pour l'environnement ?
NON Bien 10 25000 sociétés pesant chacun 1500 tonnes de bétон armé indestructible, enterrées à perpétuité dans nos champs. Elles les forêts, les zones protégées ? Les espèces « protégées », voler en voie de disparition, auxiliaires précieuses atteintes à la biodiversité catastrophique.

Bon pour le patrimoine ?
NON Paysages dégradés, patrimoine massacré partout en France. Impact catastrophique sur nos monuments historiques, et moins-value de 20 à 40% pour les maisons particulières dans un rayon de plusieurs km.

Bon pour la santé ?
NON Voir les conclusions alarmantes de l'Académie de médecine, dans son rapport d'épidémie à moins de 1500 m des habitations, et de diminuer sensiblement le bruit.

Bon pour la tourisme ?
NON Les touristes détestent les zones « décorées » d'éoliennes. Sur terre, comme en littoral. Il faut se battre pour éviter l'invasion d'éoliennes près des lieux historiques (Mon St-Michel, pagodes du débarquement, etc.). Sauve la menace par l'UNESCO de retirer son classement au patrimoine mondial à fait ceder le lobbyolien.

Bon pour les intérêts de Flixecourt ?
NON La nouvelle répartition des taxes remplace la taxe professionnelle attribue l'essentiel à la communauté de communes et au département, alors que c'est le bourg concerné qui subit les nuisances et les moins-values immobilières. Par exemple, les 7 000 €/MW de la nouvelle taxe IFER se répartissent maintenant en : 50% pour la Ccd, ou l'EPCI, 20% pour la ou les communes(s) d'implantation des éoliennes, 30% ou 60% pour le département, selon qu'il existe ou non une EPCI. C'est donc la commune qui subit tous les inconvenients, et reçoit le moins.

MAIS ALORS POURQUOI DONC ?

* Parce que col "éco business" éolien est particulièrement funéraire, grâce aux lourdes subventions publiques financées par les consommateurs d'électricité.

* Parce que certaines ONG et les partis « vert » au service du lobby des renouvelables qui contrôlent pratiquement les médias font croire depuis plus de 15 ans que, seuls le vent (et le soleil) produiraient une électricité « propre ».

* Parce que, de fait, ces politiques sont plus nocives pour les conséquences locales que par l'intérêt général, et vont bientôt le rembourser, et que "nous sommes en retard sur l'Allemagne".

* Parce que des affaillies sous l'appellation de promoteurs éoliens qui produisent de l'électricité soit-disante verte alors qu'elle est intermittente et polluante, exercent une pression sur les municipalités et les propriétaires de terrains, dissimulant les vastes problèmes à venir. Pourtant ils ne sont que les agents d'intérêts financiers privés. Provoquant ainsi une forte dépendance à leur énergie.

* Parce que les promoteurs cachent le coût du démantèlement futur de ces machines. L'exploitant, ce sera à l'attributeur propriétaire du terrain de payer la différence, soit largement plus que ce qu'il aura engrangé pendant les 20 ans de son bail. À défaut, ce sera la commune ou la communauté qui paieront (donc, encore une contribution). Mais si socle, lui, restera à perpétuité, ... prêt pour la remplaçante ?

QUI JE ME POSE DES QUESTIONS SUR LA SOIT-DISANTE REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE QUI RÉSULTERAIT DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PARC D'AÉROGÉNÉRATEURS A FLIXECOURT POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DE FLIXECOURT GARANTIE PAR LE PROMOTEUR EOLIEN. J'ai noté qu'en cas d'absence d'observations de ma part lors de l'enquête publique, je serai considéré par le promoteur étranger OSTWIND comme ayant rendu un avis favorable au projet.

Option 1 **Je ferai mes observations directement auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique à la mairie de Flixecourt.**

Option 2 **Ne pouvant me rendre à l'enquête publique, je transmettrai mes remarques par écrit à la mairie de Flixecourt ; à l'attention du commissaire enquêteur, pendant la période d'enquête, à l'adresse suivante : Mairie de Flixecourt ; 35 rue Roger Godart, 80 Flixecourt**

Option 3 **N'ayant pas le temps d'envoyer un courrier à l'attention du commissaire enquêteur, je signe la pétition en ligne sur le site de l'association ADENIS : <http://www.stop-eoliens.fr/edition/contre-les-eoliennes-a-fluxecourt> ou bien je la signe (en mettant mon nom et adresse) en la renvoie à ADENIS : 802, rue de Folembray - 80 650 Vigeacourt. L'association retransmettra les pétitions au commissaire enquêteur au moment de l'enquête publique.**

Ne pas déposer sur la voie publique

Publicité incidente – Pétition mise en ligne par association ADENIS

Stop Eolian

L'association STOP à l'éolien, créée le 27 octobre 2017
à l'initiative de l'association "Avenir et Nature" et de la
communauté de communes du pays de Saint-Omer.

Association : Pétition contre les éoliennes à Flizecourt

ACCUEIL NOUS ARTICLES PÉTITION'S QUI SOMMES NOUS

NOUS AIDER INFORMATIONS SUR LE SOLEIL

JE NE VEUX PAS :

- * Voir mon cadre de vie dégradé et le bocage de Flizecourt irremédiablement défiguré par un parc d'éoliennes industrielles de 150 m d'

Pétition contre les éoliennes à Flizecourt

PARC EOLIEN OSTWIND LA CROIX FLORENT, FLIXECOURT

La commune de Flizecourt subit déjà les nuisances des 22 éoliennes installées sur les communes environnantes de Betençourt, Saint Ouen, Saint Omer et St Isger (45). Donc ! Malgré cela, la communauté de communes de Flizecourt a donné son accord au promoteur Ostwind pour la construction de 4 éoliennes géants supplémentaires sur le territoire de la commune ! Suite à cela Ostwind a déposé au cours de l'année 2018 auprès de la préfecture un nouveau dossier de demande d'autorisation de construction et d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de Flizecourt. Il s'agit de l'instruction de ce dossier (en cours à ce jour), une enquête publique sera organisée à Flizecourt. Après cela l'autorisation unique de construction et d'exploitation de ce nouveau parc éolien sera délivrée automatiquement au promoteur.

LES CONSEQUENCES DE CETTE DECISION :

Des EOLIENNES prochainement implantées sur le territoire de Flizecourt

Les paysages irrémédiablement défigurés

Le patrimoine immobilier dévasté de 20 à 40 %

Des nuisances sonores (fréquences) et visuelles (flashes, pyônes) visibles à plus de 15 kms

Des perturbations pour la réception TV et le téléphone mobile

Impact sur la santé, stress, maux de tête, etc ..

Environnement sacrifié, 1 éolienne = 1000 T de béton + 340 T de matériaux ferrue et composite



La France et nos régions défigurées par les éoliennes

Si un nombre suffisant d'habitants motive son opposition à ce projet avec une argumentation bien fondée, faisant état par exemple de nuisances personnelles en particulier et en se laissant connaître auprès de l'association, alors il sera possible pour cette dernière de déposer un recours auprès du tribunal administratif en vue d'obtenir l'annulation de ce projet, au motif d'infractions multiples du promoteur à divers articles de loi, en particulier ceux ayant trait à la protection de l'environnement.

Ensemble et avec l'association ADENIS opposons nous fermement à ce projet et refusons les atteintes à notre environnement, à notre qualité de vie et à nos patrimoines. Nous appelons donc tous les habitants conscients de cette situation à se faire connaitre, à se joindre à notre association et à signer la pétition en ligne ci-dessous :

PETITION CONTRE LE PROJET EOLIEN OSTWIND DE FLIXECOURT

Liens principaux

Association ADENIS

Comité d'opposition ADENIS

Catégories

VAL DE NIÈVRE (6)

Articles récents

Prix éolien sur la solète entre Vignacourt et Saint-Vaast

Question projets éoliens industriels en Vendée